



Date de la convocation 17/03/2022 *Séance ouverte à* 20H30 *Conseillers en exercice* 15

<i>Présents</i>	Henri BONNEFOY, Maire Elizabeth SIGNORET, Frédéric PASTEL, Agnès AUBERT, Serge CAPDEGELLE, Adjoint Michelle FRANCOIS, Franck FIRMANN, Pierre LOUIS, Marie-Jeanne SUZZONI, Hélène MORRONE, Sandrine MATT, Jean-Claude BARBAN et Vincent MAUREL.
<i>Absent(es) excusé(es)</i>	Sandrine ICARD
<i>Absents(es)</i>	Jacky DELORME
<i>Pouvoirs</i>	
<i>Secrétaire de séance</i>	Michelle FRANCOIS

Ordre du jour :

- *Approbation du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2021.*
- *Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est accordée par le Conseil Municipal*
 - 1- *Etat annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil Municipal*
 - 2- *Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021*
 - 3- *Approbation du compte administratif 2021*
 - 4- *Affectation du résultat*
 - 5- *Vote des taux d'imposition*
 - 6- *Vote des taux des redevances du camping municipal pour 2022*
 - 7- *Affectation des crédits ouverts à l'article 6232*
 - 8- *Vote du budget primitif 2022*
 - 9- *Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) PACA pour une mission d'aide à l'archivage*
 - 10- *Admission en non-valeur*
 - 11- *Avenant n°1 à la convention de prestation de service d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols entre la CoVe et la commune de Saint Christol*
 - 12- *Suppression de deux emplois adjoint technique principal de 2^{ème} classe / création de deux emplois d'adjoint technique principal de 1^{ere} classe.*
 - 13- *Tableau des emplois*
 - 14- *Provisionnement des créances*
 - 15- *Convention de mise à disposition de l'aven de l'Ase.*
 - 16- *Convention de Projet Urbain Partenarial*
 - 17- *Soutien financier au peuple Ukrainien*
 - 18- *Convention de servitude de passage sur la parcelle R908*
 - 19- *Questions diverses*

• **Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2021**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

• **Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est accordée par le Conseil Municipal**

2- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion établi par le Receveur Municipal sur l'exécution du budget de l'exercice 2021

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Adopté à l'unanimité.

3- Approbation du compte administratif 2021

La présidence est donnée à Mme Elizabeth SIGNORET, 1^{ère} adjointe qui présente à l'Assemblée le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire.

Le compte administratif se résume :

Section d'investissement

Dépenses : 390 942.09€
Reste à réaliser dépenses : 62 860.00€
Report déficit 2020 : 86 905.36€
Recettes : 434 939.10€
Reste à réaliser recettes : 10 050.00€
Déficit global 2021 : 95 718.35€

Section de fonctionnement :

Dépenses : 877 201.81€
Recettes : 1 132 210.42€
Report excédent 2020 : 642 236.22€
Excédent global : 897 244.83€

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

4- Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement s'élève à la somme de 897 244.83€ et Monsieur le Maire propose de l'affecter en report à la section d'investissement d'un montant de 95 718.35€

Adopté à l'unanimité.

5 – Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état de notification des taxes directes locales transmis par les services fiscaux. Il propose de diminuer les taux d'imposition:

Le taux foncier bâti de 2022 est donc égale à :

Taux Foncier bâti communal : 26.95%

Taux Foncier non bâti communal : 56.31%

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE**: de baisser les taux.

Adopté à l'unanimité.

6 – Vote des taux des redevances du Camping Municipal pour 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le montant des redevances fixées au Camping Municipal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE**: de modifier les tarifs journaliers des redevances au Camping Municipal pour 2022 :

Forfait camping-car, caravane, tente pour 2 campeurs et 1 emplacement : 8.00€

Supplément tarifaire :

Campeur : 2.50€ - Campeur (moins de 12ans) : 1.50€ - Emplacement : 4.50€ - Electricité : 3.50€ - Garage mort : 2.50€ - Vidange et plein d'eau camping-car sans stationnement : 5.00€

Adopté à l'unanimité.

- Les coûts d'hébergement du service dans les locaux de la CoVe sont également intégrés financièrement, mais diminués par rapport au montant de loyer antérieur (environ 14 500€ contre 32 000€ avant).

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

● **DECIDE :**

- D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de prestation de service d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol entre la CoVe et la commune de Saint Christol
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention qui sera exécutoire à compter du 1er avril 2022 et tous actes y afférant.

Adopté à l'unanimité.

12- Suppression de deux emplois adjoint technique principal de 2^{ème} classe / création de deux emplois d'adjoint technique principal 1^{er} classe

Monsieur le Maire propose la suppression de deux emplois adjoint technique principal de 2^{ème} classe et la création de deux emplois d'adjoint technique principal 1^{er} classe en vue de deux passages de grade à compter du 1^{er} novembre 2022.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE :** - La suppression, à compter du 1^{er} novembre 2022, de deux emplois permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, - La création, à compter de cette même date, de deux emplois permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- **PRECISE :** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Adopté à l'unanimité.

13- Tableau des emplois

Monsieur le Maire explique que compte tenu de la délibération précédente, il y a lieu de modifier le tableau des emplois

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE :** la modification du tableau des emplois

Adopté à l'unanimité.

14- Provisionnement de créances

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le provisionnement est obligatoire et ce quelle que soit la strate de la population. Il présente donc la méthode de calcul dressée par le comptable public faisant la somme de 135.60€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la méthode de calcul des provisions de créances à recouvrer.
- **DIT** que les provisions 2022 sont inscrites au budget 2022 section de fonctionnement au chapitre 68 "dotation aux provisions" compte 6817 pour la somme de 135.60€.

Adopté à l'unanimité.

15- Convention de mise à disposition de l'Aven de l'Ase

Monsieur le Maire présente les modalités de convention de mise à disposition de l'Aven de l'Ase au profit de l'association COSPA (Collectif Spéléologique du Plateau d'Albion) à compter du 1^{er} avril 2022.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** les termes de la convention
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents ou avenant y afférant.

Adopté à l'unanimité.

16- Convention de Projet Partenarial Urbain

Monsieur le Maire indique que la présente délibération annule et remplace la délibération n°D_2021_5_5 en date du 7 octobre 2021 ainsi que la convention s'y rapportant en raison de la nouvelle estimation d'ENEDIS.

Il expose donc à l'assemblée qu'un permis d'aménager a été déposé en Mairie concernant les parcelles R 270 et R 671 situé en zone UBa par Sud Est Aménagement Foncier. Lors de l'instruction du dossier, il est apparu qu'une extension du réseau ENEDIS était nécessaire pour un montant estimé à 32 062.35€ HT.